



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° **2025-178 R**
Objet : **Ecole Municipale de
Musique et de Danse, demande
de subvention de fonctionnement
au conseil départemental pour
l'année 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depeille, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU



Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Département des Hautes-Alpes participe chaque année au fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse d'Embrun. Cette subvention est attribuée en fonction des critères établis par le Conseil Départemental.

Il convient, par la présente, de solliciter une subvention d'un montant de 35 000 euros au Conseil Départemental.

Pour mémoire cette subvention était de 33 000 euros en 2025.

Madame le Maire précise qu'une convention de partenariat entre le Département des Hautes-Alpes et la Commune d'Embrun, sera établie à la suite de l'attribution de la subvention.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 14 octobre 2025 et du conseil d'école du 4 novembre 2025 ;

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la nouvelle demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour l'année 2026 ;
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention de 35 000 euros auprès du Conseil Départemental ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMOUD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

